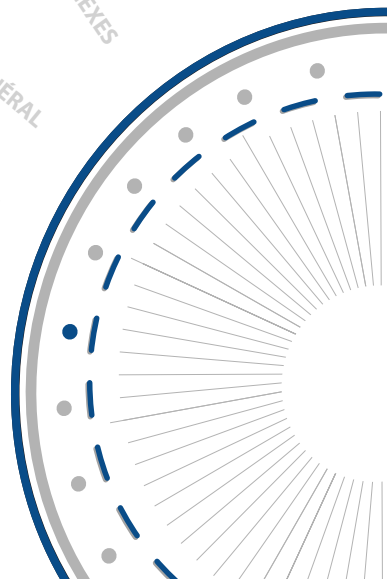


...LE CADRE LÉGAL DE L'ARMEMENT

(Arrêté formation initiale Agents armés)

CADRE LÉGISLATIF GÉNÉRAL
ANNEXES
CADRE LÉGISLATIF DES PERSONNELS
CADRE LÉGAL DE L'ARMEMENT
CODE DE DÉONTOLOGIE



Arrêté du 28 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 27 juin 2018 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité.

L'article 3 de cet arrêté modifie l'article 13 de l'arrêté du 27 juin 2018 en lui ajoutant à un point II, détaillant la formation complémentaire à la formation initiale, nécessaire à l'exercice d'une activité de protection des personnes avec le port d'une arme.

Il lui ajoute aussi un point III, concernant la formation à un deuxième type d'armes (revolver) et un point IV précisant que les Agents déjà titulaires d'une carte d'A3P n'ont que la formation complémentaire à suivre pour obtenir une carte professionnelle mentionnant que l'activité peut être exercée avec le port d'une arme.

Article 3

« II. - Pour l'obtention de la carte professionnelle autorisant l'exercice d'une activité consistant à fournir des services de protection des personnes mentionnées au 3° de l'article L. 611-1 du code de sécurité intérieure avec le port d'une arme mentionnée à l'article R. 613-3 du même code, la durée et le contenu de la formation initiale sont fixés comme suit, en sus du I :

THÈME	PARTIE	OBJECTIFS pédagogiques généraux	DURÉE MINIMALE
Module juridique	Réglementation relative à l'acquisition, la détention, la conservation, au transport et à l'usage des armes et des munitions	Connaissance de la réglementation relative à l'acquisition et à la détention d'armes et de munitions	8 heures
	Réglementation relative à l'usage des armes	Maîtriser les différents cadres juridiques d'usage des armes	4 heures
Module théorique	Connaissances générales des armes	Caractéristiques techniques générales de l'ensemble des armes	2 heures 30 minutes
		Connaître les règles générales de sécurité	1 heure 30 minutes
		Stockage et transport des armes	30 minutes
Module pratique	Maniement des armes	Connaître son arme et savoir l'utiliser dans le strict respect de la gradation de l'emploi de la force	32 heures
		Techniques de base du tir	12 heures
		Entraînement au tir	12 heures Dont 1 h d'évaluation

THÈME	PARTIE	OBJECTIFS pédagogiques généraux	DURÉE MINIMALE
Module tactique	L'intervention graduée de l'agent	Savoir utiliser son arme dans le strict respect de la gradation de l'emploi de la force	12 heures Dont 6 h de mise en pratique
		Gérer un incident avec le recours aux armes	8 heures 30 Dont 4 h de mise en pratique
	Gestion des conséquences liées à l'utilisation de l'arme	Connaître les mesures à prendre après l'utilisation de l'arme	3 heures
	Présentation du secourisme tactique des victimes	Présentation du secourisme tactique des victimes Comprendre la notion de « primo-intervenant » Découverte du kit individuel de premiers secours tactiques Comprendre l'utilité de la méthode	40 minutes Dont 20 minutes de pratique
	Remise à niveau des connaissances générales et/ou l'apprentissage des pré-requis du secourisme tactique	Remise à niveau des connaissances générales et/ou l'apprentissage des pré-requis du secourisme tactique	40 minutes Dont 20 minutes de pratique
	Gestion des crises et de la scène en environnement hostile/notion de primo-intervenant	Connaître les principes de base de la gestion de crise et de la scène en fonction de la situation	40 minutes Dont 20 minutes pratique
	Spécificités des blessures en secourisme tactique	Savoir identifier les hémorragies et mettre en place les actions pour les arrêter	1 heure 30 Dont 1 h de pratique
		Savoir identifier une détresse respiratoire et mettre en œuvre les gestes de secours appropriés	1 heure Dont 30 minutes de pratique
		Savoir identifier l'extraction à effectuer et la mettre en œuvre	1 heure Dont 30 minutes de pratique
		Savoir agir en cas de fractures	1 heure Dont 30 minutes de pratique
		Traiter des brûlures	30 minutes Dont 20 minutes de pratique
		Connaître les bases du secours routier	1 heure Dont 30 minutes de pratique
		Connaître la défibrillation	1 heure Dont 30 minutes de pratique

THÈME	PARTIE	OBJECTIFS pédagogiques généraux	DURÉE MINIMALE
Module tactique	Apprentissage des actions pratiques des 3 phases et des 3 protocoles	Mise en application pratique des 3 phases et des 3 protocoles SAFEABC/MARCHE/RVAN Connaître les méthodes de prise en charge d'une victime Savoir donner l'alerte et transmettre un bilan aux secours	2 heures Dont 1h30 de pratique
	Mise en pratique avec cas concrets et scénarios de situations dégradées		2 heures 30 Dont 2h de pratique
	Gestion du stress	Utiliser son arme dans une situation stressante	8 heures Dont 4h de mise en pratique

« La personne ayant déjà suivi le module de securisme tactique mentionné au I, dans les cinq années précédant la demande de carte professionnelle permettant d'exercer une activité de protection physique des personnes armées, est dispensée du suivi de ce module au titre du II du présent article.

« III. - Pour justifier d'une aptitude professionnelle au maniement des deux types d'armes à feu mentionnées au II de l'article R. 613-3 du code de la sécurité intérieure, une formation complémentaire doit être suivie pour le deuxième type d'arme, dont la durée et le contenu sont fixés comme suit :

THÈME	PARTIE		OBJECTIFS pédagogiques généraux	DURÉE MINIMALE
Module pratique complémentaire	Maniement des armes	Techniques de base du tir	Connaître les manipulations de base et procédures d'emploi pour utiliser un revolver chamberé pour le calibre 38 spécial ou une arme de poing chamberée pour le calibre 9x19 (9mm luger), les règles de sécurité (utilisation de puits balistiques, réception et transmission sécurisées) et savoir évoluer avec son arme en milieu professionnel (mise à l'étui, règles ergonomiques).	3 heures
			Savoir effectuer un rechargement d'urgence et tactique d'un revolver chamberé pour le calibre 38 spécial ou une arme de poing chamberée pour le calibre 9x19 (9mm luger).	3 heures
	Entraînements au tir	Savoir tirer avec un revolver chamberé pour le calibre 38 spécial ou une arme de poing chamberée pour le calibre 9x19 (9mm luger) au minimum 150 cartouches : tirs visés, découverte de l'arme et accoutumance (50 cartouches), tirs d'intervention (30 cartouches), tirs derrière protection (10 cartouches), tirs et déplacements (20 cartouches), tirs de synthèse (40 cartouches).	12 heures Dont 1h d'évaluation	

« IV. - Les personnes titulaires d'une carte professionnelle autorisant l'exercice d'une activité consistant à fournir des services de protection des personnes mentionnée au 3° de l'article L. 611-1 du code de sécurité intérieure souhaitant exercer cette activité avec une arme doivent suivre la formation initiale définie au II du présent article, à l'exclusion de la référence faite au I, pour se voir délivrer une carte professionnelle mentionnant que l'activité peut être exercée avec le port d'une arme. »